

Vénissieux, le 17 mai 2023

ACCORDS STRUCTURANTS POUR L'**ALLÈGEMENT** **SIGNIFICATIF DU PASSIF DE BOOSTHEAT**

UNE ÉTAPE MAJEURE VERS LE **SUCCÈS** **DU PLAN DE CONTINUATION EN PRÉPARATION**

BOOSTHEAT (FR0011814938 / ALBOO), acteur industriel français de l'efficacité énergétique, annonce des accords structurants relatifs à l'allègement significatif de son passif par son désendettement financier accéléré et la mise en vente future d'équipement non utilisé dans le cadre de la nouvelle feuille de route. Sous réserve de la validation du plan de sauvegarde par le Tribunal de Commerce, ces accords permettront à BOOSTHEAT d'engager pleinement sa stratégie de retournement avec une situation bilancielle largement assainie.

I AUTORISATION POUR L'APUREMENT ACCÉLÉRÉ DU PASSIF FINANCIER AVEC BPIFRANCE ET FINALISATION DU PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LES PARTENAIRES BANCAIRES

La société BOOSTHEAT rappelle qu'elle avait obtenu un accord avec son pool bancaire pour un rachat par HBR Investment Group de l'ensemble de leurs créances pour un montant de 10% de la valeur nominale¹. Bpifrance ayant souhaité un accord global sur l'ensemble des créances qu'elle détient (y compris les avances remboursables non prévues initialement), un protocole transactionnel dédié a été établi entre BOOSTHEAT, HBR Investment Group et Bpifrance nécessitant l'accord du juge commissaire.

Le juge commissaire, par voie d'ordonnance, a autorisé la signature de ce protocole transactionnel entre HBR Investment Group, BOOSTHEAT et Bpifrance concernant l'apurement de l'ensemble du passif financier, composé d'avances remboursables, de prêts d'amorçages, de prêts Innovations et d'un PGE, pour un montant résiduel global de 5,7 M€. Ce protocole transactionnel a été signé et, dans ce cadre, HBR Investment Group s'est engagé à acquérir auprès de Bpifrance l'ensemble de ses créances pour un montant de 10% de leur valeur et à les convertir en capital, au fil de l'eau selon les besoins, pour renforcer les fonds propres de BOOSTHEAT et ainsi ne pas grever la trésorerie de la Société. **Par ce nouvel engagement non prévu initialement, HBR Investment Group a une nouvelle fois démontré son soutien à la réussite du projet de retournement** en acceptant également des conditions de reprise de la dette issue des subventions.

¹ Cf communiqués du 7 décembre 2022 et du 27 janvier 2023

Cet accord a permis de finaliser la signature du protocole transactionnel avec l'ensemble des partenaires financiers (y compris Bpifrance) concernant le règlement de leur passif, soit un total de 10,4 M€. Par cet accord, la totalité des établissements financiers a accepté le versement par HBR Investment Group d'un montant de 10% en solde de tout compte de leur créance ; permettant à BOOSTHEAT d'apurer très largement son passif financier et afficher une situation bilancielle plus saine dans le cadre de la présentation de son plan de sauvegarde. Cet accord transactionnel, reste soumis à l'arrêté du projet de plan de sauvegarde par le Tribunal de Commerce de Lyon.

Pour mémoire, BOOSTHEAT rappelle qu'il existait également une dette obligataire de 8 M€. Les créanciers obligataires ont tous cédé leurs créances à HBR Investment Group durant la période d'observation, qui est devenu ainsi le seul obligataire et principal créancier de la Société. Plus de 90% ont fait le choix de céder leur créance pour 1 euro avec clause de retour à meilleure fortune, démontrant leur confiance dans le projet de retournement de BOOSTHEAT. HBR Investment Group s'est engagé à ne pas solliciter le remboursement en numéraire de ces créances qui pourront être converties en capital, le cas échéant.

Grâce à cet accord avec l'ensemble des créanciers bancaires et obligataires, le passif exigible de BOOSTHEAT devrait passer de plus de 20 M€ à environ 1 M€. Le montant du passif résiduel définitif est en cours de validation par la Société et le mandataire judiciaire et fera l'objet d'une communication au marché dès que possible.

Hugo Brugière, Président Directeur Général de BOOSTHEAT, déclare : « *Je remercie vivement l'ensemble des partenaires bancaires de BOOSTHEAT, Bpifrance et les créanciers obligataires qui, par leur compréhension et leur sens de l'engagement, participent pleinement au plan de retournement de la Société. Avec une situation financière largement assainie, BOOSTHEAT part sur de bonnes bases pour engager sa feuille de route.* »

I AUTORISATION POUR EXERCER UNE OPTION D'ACHAT EN VUE DE LA MISE EN VENTE DE MATERIEL NON UTILISÉ

BOOSTHEAT annonce également avoir reçu l'autorisation du juge commissaire pour exercer une option d'achat sur un matériel actuellement en crédit-bail, et non utilisé du fait de l'arrêt de la production, dans le but d'être mis en vente. Ce matériel a fait l'objet d'une marque d'intérêt pour un prix d'achat de 65 000 € HT, au-dessus de la valeur arrêtée par le commissaire-priseur. Les fonds issus de la vente de ce matériel seront versés sur un compte séquestre et serviront à désintéresser les créanciers dans le cadre du plan de sauvegarde.

Ces différents accords du juge commissaire et la signature du protocole transactionnel avec les partenaires bancaires sont une étape majeure pour le projet de retournement de BOOSTHEAT qui réduit ainsi significativement son passif et bénéficie d'une situation financière largement assainie, augmentant par la même ses chances de présenter un plan de sauvegarde économiquement viable.

| CALENDRIER

BOOSTHEAT rappelle que la prochaine audience est fixée au 23 mai 2023 date à laquelle la Société devrait présenter son plan de sauvegarde devant le Tribunal de Commerce de Lyon. En cas de validation de ce plan par le Tribunal, ceci mettrait fin à la procédure de sauvegarde et permettrait à la Société de se projeter dans la mise en œuvre de son retournement.

La Société continuera à communiquer sur les prochaines évolutions de sa procédure.

* * *

Retrouvez toute l'information de BOOSTHEAT sur

<https://www.boostheat-group.com/fr/>

À PROPOS DE BOOSTHEAT

Constituée en 2011, BOOSTHEAT est un acteur de la filière de l'efficacité énergétique. La Société a pour mission d'accélérer la transition écologique grâce à l'intégration de sa technologie dans des applications fortement consommatrices d'énergie. BOOSTHEAT a conçu et développé un compresseur thermique protégé par 7 familles de brevets permettant d'optimiser significativement la consommation d'énergie pour tendre vers une utilisation raisonnable et pertinente des ressources.

La Société est cotée sur Euronext Growth à Paris, (ISIN : FR0011814938).

| CONTACTS

ACTUS finance & communication – Anne-Pauline PETUREAUX

Relations Investisseurs

Tél. : 01 53 67 36 72 / boostheat@actus.fr

ACTUS finance & communication – Serena BONI

Relations Presse

Tél. : 04 72 18 04 92 / sboni@actus.fr